

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2023

N° 23-12-10

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
**Subvention exceptionnelle
2023**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

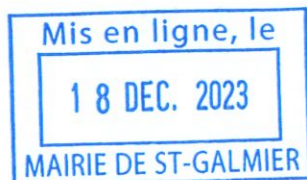
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Arlette PEREIRA à Philippe DENIS - Michel FRANCHINI à Gilles GRANGIER - Céline BENNICI à Joaquim DE ALMEIDA - André HUBERT à Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

Membre absent : 0.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

18 DEC. 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023

Monsieur Guy BERNE, adjoint au Maire, précise que l'an dernier, pour redynamiser la foire de la Sainte Catherine, il avait été organisé une présentation de chevaux de trait. Cette nouvelle animation ayant rencontrée un vif succès, il a été décidé de la reconduire lors de l'édition 2023.

Cette dernière a eu lieu avec 19 équidés présents.

Afin de soutenir cette initiative, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association des éleveurs de chevaux de trait de la Loire pour un montant de 760 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 760 € à l'association des éleveurs de chevaux de trait de la Loire.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au compte au compte 6745 « subvention de fonctionnement exceptionnelle aux personnes de droit privé ».

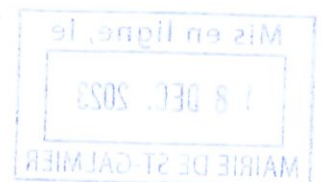
Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 18 décembre 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
1 8 DEC. 2023
Mairie de Saint-Galmier

